

**PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DÉCISIONNELLE
POUR L'ADOPTION DES RAPPORTS PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

12^e rencontre – 15 février 2022
(par visioconférence)

Direction générale :

Mme Isabelle Gélinas, directrice générale
MM. Stéphane Chaput, directeur général adjoint à la gestion
de la performance financière et à l'efficacité opérationnelle
Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion des
services éducatifs et de l'organisation scolaire
M^e Chloé Normand, secrétaire générale
M. Bernard Beausoleil Chartrand, analyste, Secrétariat général

Invités :

M^e Marie Christine Hébert, directrice par intérim du Service de la
gestion des personnes et du développement des compétences
MM. Jean-François Mongeau, directeur du Service des ressources
financières
Roger Lalonde, directeur adjoint au Bureau des approvision-
nements
Bruno Marchand, directeur du Service des ressources
matérielles

Mot de la direction générale

La nouvelle directrice générale, Mme Isabelle Gélinas, souhaite la bienvenue aux
personnes présentes à cette rencontre en visioconférence.

1. **Adoption de l'ordre du jour**

La directrice générale, Mme Isabelle Gélinas, soumet les points suivants à l'ordre
du jour :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption
des rapports de la direction générale du 1^{er} février 2022
- 3- Budget 2021-2022 – note de service – incidences financières des décisions –
tableau et annexes

- 4- A-12-639-A Services à l'élève – personnel de soutien administratif, technique et paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, ouvrier d'entretien classe II, concierges et personnel de cafétéria – créations de postes – modifications au plan de l'effectif 2021-2022
- 5- A-29-2035-A Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – modification au plan de l'effectif 2021-2022
- 6- A-31-4606 Service des ressources financières – école Boucher-De La Bruère – rénovation des blocs sanitaires phase 1 – appel d'offres 25-2999P – attribution du contrat
- 7- A-31-4629 Service des ressources financières – services professionnels en ingénierie électromécanique pour la rénovation d'ascenseurs à l'école Saint-Henri et pour les cuisines aux écoles Marguerite-De Lajemmerais et Saint-Léon-de-Westmount – appel d'offres 24-711P2 – attribution d'un contrat
- 8- A-31-4642 Service des ressources financières – fourniture sur demande de mobilier scolaire – Lots 1, 2 et 3 – appel d'offres 28-230P – annulation de l'appel d'offres
- 9- A-31-4643 Service des ressources financières – école Jean-Baptiste-Meilleur – rénovation des blocs sanitaires et remplacement du drainage sanitaire – phase 1 – appel d'offres 25-3015P – attribution de contrat
- 10- A-31-4655 Service des ressources financières – école Saint-Zotique – remplacement des systèmes de CVCA – appel d'offres 25-3023P – attribution de contrat
- 11- A-31-4657 Service des ressources financières – firmes d'architecture pour travaux de rénovation de toiture – écoles Pierre-Dupuy, Évangéline et Honoré-Mercier – appel d'offres 24-703P1 – attribution d'un contrat
- 12- A-31-4658 Service des ressources financières – services professionnels en architecture pour la rénovation d'ascenseur à l'école Saint-Henri et la rénovation de cuisines à l'école Marguerite-de-Lajemmerais et à l'école Saint-Léon-de-Westmount – appel d'offres 24-711P1 – attribution d'un contrat
- 13- A-31-4660 Service des ressources financières – école Maisonneuve, annexe temporaire – rénovation de l'enveloppe extérieure et remplacement des fenêtres – appel d'offres 25-3026P – attribution de contrat

- 14- A-31-4661 Service des ressources financières – école François-de-Laval – rénovation des blocs sanitaires – phase 1 – appel d’offres 25-3027P – attribution de contrat
- 15- A-31-4664 Service des ressources financières – école Saint-Marc – remplacement de la finition des planchers – phase 1 – appel d’offres 25-3028P – attribution de contrat
- 16- A-31-4676 Service des ressources financières – placement média – campagne des métiers de la formation professionnelle – appel d’offres 24-670P – exercice de la première option de renouvellement
- 17- A-31-4703 Service des ressources financières – appels d’offres 24-280P, 24 333P et 24-460P – services professionnels – cession de contrats
- 18- A-31-4709 Service des ressources financières – entretien et réparation des refroidisseurs – appel d’offres 15-335P – exercice de l’option de renouvellement de l’entente pour une première année
- 19- A-31-4710 Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits de boulangerie – appel d’offres 27-668P – cession de contrat
- 20- A-33-1844 Service des ressources matérielles – école Saint-Albert-le-Grand, annexe temporaire – dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre de remplacement du réseau d'eau potable et de drainage pluvial sanitaire (projet : 340 004010)
- 21- A-33-1845 Service des ressources matérielles – école Saint-Pierre-Claver – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre de la réfection de la cour d’école et de la réhabilitation des sols (projet : 166 013980)
- 22- A-33-1847 Service des ressources matérielles – modifications à la programmation des plans directeurs d’investissement (PDI) 2018-2023, 2019-2024 et 2021-2026
- 23- A-33-1848 Service des ressources matérielles – école Saint-Louis-de-Gonzague – autorisation de dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre du projet de remplacement des systèmes électriques et de plomberie (projet : 201 009 320)
- 24- A-33-1849-A Service des ressources matérielles – école Bedford – dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre du projet d’agrandissement (projet : 091 019590)
- 25- A-33-1850 Service des ressources matérielles – école Père-Marquette – dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre de la rénovation des blocs sanitaires – phase 1 (projet : 038 076570)

- 26- A-33-1854-A Service des ressources matérielles – école Saint-Luc – dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre du projet d'aménagement d'une cuisine (projet : 325 059970)
- 27- A-33-1856 Service des ressources matérielles – programmation et plan directeur d'investissement 2021-2026 – demande d'autorisation de lancer des appels offres pour des projets planifiés pour l'année 2022-2023 et financés dans le budget d'investissement
- 28- Documents d'information :
- a) A-31-4672-A Service des ressources financières – fourniture sur demande d'appareils électroménagers – appel d'offres 27-704P – annulation de l'appel d'offres
 - b) A-31-4714 Service des ressources financières – recherche d'agences ou firmes spécialisées en placement de personnel pour le poste de préposé aux élèves handicapés (PEH) et/ou préposé aux bénéficiaires (PAB) – contrats de gré à gré 15-364D
 - c) A-33-1843 Service des ressources matérielles – école Honoré-Mercier transitoire – révision de l'estimation du coût des travaux à exécution sur demande dans le cadre maintien d'actifs (projet : 347 055420)
 - d) A-33-1846 Service des ressources matérielles – école Transitoire, Le 4835 avenue Christophe-Colomb – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre de la réhabilitation majeure du bâtiment (projet : 059 L02 040)
- 29- Décisions prises hors rencontre
- a) DG-02-513 Bureau des directions d'unité – documentation complémentaire à l'entente de formation de la main-d'œuvre avec la Société en commandite Airbus Canada - 2021-2024 – autorisation de signature
- 30 - Divers

2. Approbation du procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par la directrice générale par intérim du 1^{er} février 2022

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'APPROUVER le procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par la directrice générale par intérim du 1^{er} février 2022.

3. Budget 2021-2022 – note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

Un document sur le budget 2021-2022 est déposé.
La directrice générale, Mme Isabelle Gélinas, suit de près la situation financière du CSSDM.

4. Services à l'élève – personnel de soutien administratif, technique et paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, ouvrier d'entretien classe II, concierges et personnel de cafétéria – créations de postes – modifications au plan de l'effectif 2021-2022

Document déposé : Rapport A-12-639-A en date du 8 février 2022
de Mme Isabelle Côté concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les besoins spécifiques des élèves à besoins particuliers et les services à leur offrir;

CONSIDÉRANT que les Services à l'élève ont pour mission la réussite éducative de tous les élèves;

CONSIDÉRANT que Mme Sabrina Takesrit, technicienne en éducation spécialisée (TES) est affectée à 100 % depuis le 25 octobre dernier à l'école Alphonse-Desjardins;

CONSIDÉRANT que Mme Charlotte Picard-Levasseur, TES est affectée à 100 % depuis le 15 novembre dernier à l'école Sans-Frontières;

CONSIDÉRANT que Mme Samantha Antoine, TES est affectée à 100 % depuis le 19 octobre dernier à l'école Léonard-de-Vinci;

CONSIDÉRANT que M. Raphaël Brunet, TES est affecté à 80 % depuis le 21 octobre dernier à l'école Madeleine-de-Verchères;

CONSIDÉRANT que M. Michel Sadia-Bernadé, préposé aux élèves handicapés (PEH) est affecté à 100 % depuis le 3 novembre dernier à l'école Alice-Parizeau;

CONSIDÉRANT que M. Eddy Augustin, PEH est affecté à 100 % depuis le 22 octobre dernier à l'école Baril;

CONSIDÉRANT que Mme Brielle St-Laurent, PEH est affectée à 100 % depuis le 20 octobre dernier à l'école Barthélemy-Vimont;

CONSIDÉRANT que Mme Marie-Flore Deschamps, PEH est affectée à 100 % depuis le 17 novembre dernier à l'école Gilles-Vigneault;

CONSIDÉRANT que les huit postes seront financés avec le budget des Services à l'élève;

CONSIDÉRANT que la direction générale adjointe concernée recommande l'autorisation du présent rapport;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

CONSIDÉRANT l'article 87b) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° de CRÉER un poste saisonnier à temps complet (100 %) de technicien en éducation spécialisée aux Services à l'élève ayant comme lieu d'exercice l'école Alphonse-Desjardins et d'IMPUTER la dépense à l'indice 341-000-1-23140-160;
- 2° de CRÉER un poste saisonnier à temps complet (100 %) de technicien en éducation spécialisée aux Services à l'élève ayant comme lieu d'exercice l'école Sans-Frontières et d'IMPUTER la dépense à l'indice 341-000-1-23140-160;
- 3° de CRÉER un poste saisonnier à temps complet (100 %) de technicien en éducation spécialisée aux Services à l'élève ayant comme lieu d'exercice l'école Léonard-de-Vinci et d'IMPUTER la dépense à l'indice 341-000-1-23140-160;
- 4° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel (80 %) de technicien en éducation spécialisée aux Services à l'élève ayant comme lieu d'exercice l'école Madeleine-de-Verchères et d'IMPUTER la dépense à l'indice 341-000-1-23140-160;
- 5° de CRÉER un poste saisonnier à temps complet (100 %) de préposé aux élèves handicapés aux Services à l'élève ayant comme lieu d'exercice l'école Alice-Parizeau et d'IMPUTER la dépense à l'indice 341-000-1-23410-160;
- 6° de CRÉER un poste saisonnier à temps complet (100 %) de préposé aux élèves handicapés aux Services à l'élève ayant comme lieu d'exercice l'école Baril et d'IMPUTER la dépense à l'indice 341-000-1-23410-160;
- 7° de CRÉER un poste saisonnier à temps complet (100 %) de préposé aux élèves handicapés aux Services à l'élève ayant comme lieu d'exercice l'école Barthélemy-Vimont et d'IMPUTER la dépense à l'indice 341-000-1-23410-160;
- 8° de CRÉER un poste saisonnier à temps complet (100 %) de préposé aux élèves handicapés aux Services à l'élève ayant comme lieu d'exercice l'école Gilles-Vigneault et d'IMPUTER la dépense à l'indice 341-000-1-23410-160;
- 9° de MODIFIER en conséquence le plan de l'effectif 2021-2022 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, ouvrier d'entretien classe II, concierges et personnel de cafétéria adopté le 20 mai 2021.

5. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l’adaptation scolaire, ouvrier manuel, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – modification au plan de l’effectif 2021-2022

Document déposé : Rapport A-29-2035-A en date du 10 février 2022
de Mme Olga Bragari concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la nouvelle analyse des besoins en maintenance de l’école Bedford;

CONSIDÉRANT que M. Carl Tougas, ouvrier d’entretien classe II est affecté à un surcroît de travail à 100 % (38,75 heures/semaine) depuis le 26 janvier 2022 à l’École des métiers de l’informatique, du commerce et de l’administration (EMICA);

CONSIDÉRANT que M. Ahmed Kara, aide général de cuisine est affecté à un surcroît de travail à 51,6129 % (20 heures/semaine) depuis le 15 novembre 2021 à l’EMICA;

CONSIDÉRANT que M. Souad Maoujoud, aide général de cuisine est affecté à un surcroît de travail à 41,2903 % (16 heures/semaine) depuis le 22 novembre 2021, mais qu’à partir du 16 février 2022, il sera affecté à 51,6129 % (20 heures/semaine) à l’EMICA;

CONSIDÉRANT que le Service de la gestion des personnes et du développement des compétences recommande l’autorisation du présent rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l’article 117 *du Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° de CRÉER un poste annuel à temps plein à 80 % d’ouvrier d’entretien classe II à l’école Bedford à l’indice 100-135-1-63000-177;
- 2° de CRÉER un poste annuel à temps plein d’ouvrier d’entretien classe II à 100 % à l’EMICA à l’indice 100-478-1-63000-177;
- 3° de CRÉER deux postes saisonniers à temps partiel d’aide général de cuisine, à 51,6129 % à l’EMICA à l’indice 100-478-2-32100-177;
- 4° de MODIFIER, en conséquence le plan de l’effectif 2021-2022 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l’adaptation scolaire, ouvrier manuel, ouvrier d’entretien classe II, concierges et personnel de cafétéria adopté le 20 mai 2021.

6. Service des ressources financières – école Boucher-De La Bruère – rénovation des blocs sanitaires phase 1 – appel d’offres 25-2999P – attribution du contrat

Document déposé : Rapport A-31-4606, version corrigée en date du 16 février 2022
de Mme Rocio Morales Valiente concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la rénovation des blocs sanitaires – phase 1 à l’école Boucher-De La Bruère;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 10 décembre 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *GROUPE 3D CA inc.* au montant de 729 157,40 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50622 - Résorption du déficit d'entretien 2021-2022, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 729 157,40 \$ plus taxes à *GROUPE 3D CA inc.* plus bas soumissionnaire conforme, pour la phase 1 de la rénovation des blocs sanitaires à l'école Boucher-De La Bruère;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

7. Service des ressources financières – services professionnels en ingénierie électromécanique pour la rénovation d'ascenseurs à l'école Saint-Henri et pour les cuisines aux écoles Marguerite-De Lajemmerais et Saint-Léon-de-Westmount – appel d'offres 24-711P2 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4629 en date du 10 février 2022
de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels d'une firme en électromécanique pour la réalisation des projets de rénovation d'ascenseur à l'école Saint-Henri et des projets de rénovation des cuisines à l'école Marguerite-De Lajemmerais et à l'école Saint-Léon-de-Westmount;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 8 décembre 2021;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues et qu'elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues ont été évaluées par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que les deux soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2023-2024 et 2024-2025, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2021-2026 du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et qui sera présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la Direction générale et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° d'AUTORISER les sources de financement mentionnées au rapport;

- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 370 619,36 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *BOUTHILLETTE PARIZEAU inc.* pour la réalisation des projets de rénovation d'ascenseur à l'école Saint-Henri et des projets de rénovation des cuisines à l'école Marguerite-De Lajemmerais et à l'école Saint-Léon-de-Westmount. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

8. Service des ressources financières – fourniture sur demande de mobilier scolaire – Lots 1, 2 et 3 – appel d'offres 28-230P – annulation de l'appel d'offres

Document déposé : Rapport A-31-4642 en date du 9 février 2022
de Mmes Radia Dehimi et Sophie Beauchamp
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin de retenir un fournisseur pour la fourniture sur demande de mobilier scolaire – lots 1, 2 et 3;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 9 novembre 2021;

CONSIDÉRANT que quatre soumissions ont été reçues et qu'une seule a été déclarée admissible et conforme par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Novexco inc.* au montant (plus taxes) de chacun des lots est de :

Lot 1	463 393,75 \$
Lot 2	455 552,34 \$
Lot 3	39 828,85 \$

CONSIDÉRANT que, les prix proposés sont jugés trop élevés par rapport à l'estimation initiale;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 98 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières ne recommande pas d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ANNULER l'appel d'offres 28-230P;

- 2° de PUBLIER un nouvel appel d'offres pour la fourniture sur demande de mobilier scolaire avec plus de lots pour permettre d'avoir plusieurs fournisseurs conformes et admissibles.

9. Service des ressources financières – école Jean-Baptiste-Meilleur – rénovation des blocs sanitaires et remplacement du drainage sanitaire – phase 1 – appel d'offres 25-3015P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4643 en date du 8 février 2022
de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la phase 1 de la rénovation des blocs sanitaires et le remplacement du drainage sanitaire à l'école Jean-Baptiste-Meilleur;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 11 novembre 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *9160-5188 QUÉBEC inc. (Hulix Construction)* au montant de 1 667 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire a consenti à un nouveau prix conformément à l'article 18 du *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics (RCTC)*. Le prix négocié est de 1 655 000 \$;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2022-2023, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 1 655 000 \$ plus taxes à *9160-5188 QUEBEC inc. (Hulix Construction)*, seul soumissionnaire conforme, pour la rénovation des blocs sanitaires et le remplacement du drainage sanitaire, phase 1 à l'école Jean-Baptiste-Meilleur;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

10. Service des ressources financières – école Saint-Zotique – remplacement des systèmes de CVCA – appel d'offres 25-3023P – attribution de contrat

CE RAPPORT A-31-4655 EST RETIRÉ SÉANCE TENANTE.

11. Service des ressources financières – firmes d'architecture pour travaux de rénovation de toiture – écoles Pierre-Dupuy, Évangéline et Honoré-Mercier – appel d'offres 24-703P1 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4657 en date du 9 février 2022
de Mme Rocio Morales Valiente concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels d'une firme d'architectes pour la rénovation de toitures des écoles Pierre-Dupuy, Évangéline et Honoré-Mercier;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 9 novembre 2021;

CONSIDÉRANT que sept soumissions ont été reçues et qu'elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que les sept soumissions reçues ont été évaluées par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que les sept soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2024-2025, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2021-2026 du CSSDM et qui sera au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 615 914 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *Bergeron Bouthillier inc.* pour des services professionnels en architecture pour les travaux de rénovation de toitures des écoles Pierre-Dupuy, Évangéline et Honoré-Mercier. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

12. Service des ressources financières – services professionnels en architecture pour la rénovation d'ascenseur à l'école Saint-Henri et la rénovation de cuisines à l'école Marguerite-De Lajemmerais et à l'école Saint-Léon-de-Westmount – appel d'offres 24-711P1 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4658 en date du 4 février 2022
de Mme Rocio Morales Valiente concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels d'une firme d'architectes pour la rénovation d'ascenseur à l'école Saint-Henri et la rénovation de cuisines à l'école Marguerite-De Lajemmerais et à l'école Saint-Léon-de-Westmount;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 10 décembre 2021;

CONSIDÉRANT que trois soumissions ont été reçues et qu'elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues ont été évaluées par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que les trois soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2023-2024 et 2024-2025, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2021-2026 du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et qui sera au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la sous-mesure 50622 - Résorption du déficit d'entretien 2023-2024, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2021-2026 du CSSDM et qui a été présenté au MEQ; et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER les sources de financement mentionnées au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 426 201,64 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *Ouellet Architectes inc.* pour la rénovation d'ascenseur à l'école Saint-Henri et la rénovation de cuisines à l'école Marguerite-De Lajemmerais et à l'école Saint-Léon-de-Westmount. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

13. Service des ressources financières – école Maisonneuve, annexe temporaire – rénovation de l'enveloppe extérieure et remplacement des fenêtres – appel d'offres 25-3026P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4660 en date du 8 février 2022
de Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à des travaux de rénovation de l'enveloppe extérieure et au remplacement des fenêtres à l'école Maisonneuve, annexe temporaire;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 11 janvier 2022;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Groupe Balex inc.* au montant de 947 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que les dépenses dont fait état le présent rapport seront imputées au budget d'investissement, dans le cadre de la mesure 50620 – Maintien d'actifs immobiliers, tel qu'énoncé dans le rapport Programmation et plan directeur d'investissement 2021-2026 du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT qu'advenant que le financement en maintien d'actifs immobiliers dans les règles et paramètres budgétaires pour les investissements de 2022-2023 à 2024-2025 soit en deçà des montants anticipés, le CSSDM en tiendra compte lors de l'actualisation de la Programmation du plan directeur d'investissement 2022-2027;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 947 000 \$ plus taxes à *Groupe Balex inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la rénovation de l'enveloppe extérieure et le remplacement des fenêtres à l'école Maisonneuve, annexe temporaire;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

14. Service des ressources financières – école François-de-Laval – rénovation des blocs sanitaires – phase 1 – appel d'offres 25-3027P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4661 en date du 8 février 2022
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la rénovation des blocs sanitaires, phase 1 à l'école François-de-Laval;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 30 novembre 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *ÉLECTRICITÉ ET ENSEIGNES LED inc. (S.I.D. CONSTRUCTION)* au montant de 1 148 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la sous-mesure 50622 - Résorption du déficit d'entretien 2021-2022, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 1 148 000 \$ plus taxes à *ÉLECTRICITÉ ET ENSEIGNES LED inc. (S.I.D. CONSTRUCTION)*, pour la rénovation des blocs sanitaires, phase 1 à l'école François-de-Laval;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

15. Service des ressources financières – école Saint-Marc – remplacement de la finition des planchers – phase 1 – appel d’offres 25-3028P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4664 en date du 9 février 2022
de M. Abdelaziz Aitamir concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder au remplacement de la finition des planchers – phase 1 à l’école Saint-Marc;

CONSIDÉRANT l’appel d’offres publié le 3 décembre 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Construction L. Morin inc.* au montant de 460 733,77 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire a consenti à un nouveau prix conformément à l’article 18 du *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics (RCTC)*. Le nouveau prix négocié est de 426 668,96 \$;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT que les dépenses dont fait état le présent rapport seront imputées au budget d’investissement, dans le cadre de la mesure 50620 – Maintien d’actifs immobiliers, tel qu’énoncé dans le rapport Programmation et plan directeur d’investissement 2021-2026 du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT qu’advenant que le financement en maintien d’actifs immobiliers dans les règles et paramètres budgétaires pour les investissements de 2022-2023 à 2024-2025 soit en deçà des montants anticipés, le CSSDM en tiendra compte lors de l’actualisation de la Programmation du plan directeur d’investissement 2022-2027;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l’article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d’administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d’AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d’ATTRIBUER un contrat de 426 668,96 \$ plus taxes à *Construction L. Morin inc.* plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement de la finition des planchers – phase 1 à l’école Saint-Marc;
- 3° d’AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d’appel d’offres;

- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

16. Service des ressources financières – placement média – campagne des métiers de la formation professionnelle – appel d'offres 24-670P – exercice de la première option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-4676 en date du 28 janvier 2022
de Mmes Sylvie Boyer et Sophie Beauchamp concernant
le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour retenir un prestataire de services en placement média pour la campagne des métiers de la formation professionnelle, un contrat a été attribué à l'entreprise *Gendron Communication (Publicité Gendron inc.)* pour une période d'une année;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, aux mêmes conditions, à la demande du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et avec l'accord de la directrice générale et de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT que le Service du secrétariat général confirme la volonté de renouveler l'entente avec *Gendron Communication (Publicité Gendron inc.)* pour une année additionnelle;

CONSIDÉRANT que *Gendron Communication (Publicité Gendron inc.)* a été consulté et accepte de renouveler l'entente pour une année additionnelle, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 108 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER l'exercice de la première option de renouvellement du contrat à exécution sur demande, avec *Gendron Communication (Publicité Gendron inc.)* pour la campagne des métiers de la formation professionnelle pour un montant annuel de 87 728,01 \$ plus taxes pour la période du 16 mars 2022 au 15 mars 2023.

17. Service des ressources financières – appels d’offres 24-280P, 24 333P et 24-460P – services professionnels – cession de contrats

Document déposé : Rapport A-31-4703 en date du 4 février 2022
de Mme Fatima-Zahra Zouaki concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’à la suite de trois processus d’appel d’offres public (24-326P), les contrats de services professionnels suivants ont été attribués à la firme *Birtz Bastien Beaudoin Laforest architectes inc.* :

- Appel d’offres 24-280P pour la rénovation et l’agrandissement du 2950, rue Jarry Est (cf. A-31-1914 – résolution XXIV).
- Appel d’offres 24-333P pour la construction d’une nouvelle école sur le terrain de l’école Saints-Martyrs-Canadiens et pour l’agrandissement de l’école Iona (cf. A-31-2793 – résolution 21).
- Appel d’offres 24-460P pour les projets d’agrandissement des écoles Sainte-Odile et Judith-Jasmin (cf. A-31-2992 – résolution 18).

CONSIDÉRANT que la firme *Birtz Bastien Beaudoin Laforest architectes inc.* a déclaré que la structure opérationnelle demeure inchangée ainsi que les places d’affaires suite à la cession de ses droits et obligations;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d’administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d’AUTORISER la cession des trois contrats cités dans ce rapport de la firme *Birtz Bastien Beaudoin Laforest architectes inc.* à la firme *Provencher Roy + Associés Architectes inc.*
- 2° d’AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, de la lettre d’acceptation fournie par la firme *Provencher Roy + Associés Architectes inc.*

18. Service des ressources financières – entretien et réparation des refroidisseurs – appel d’offres 15-335P – exercice de l’option de renouvellement de l’entente pour une première année

Document déposé : Rapport A-31-4709 en date du 10 février 2022
de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’un appel d’offres a été publié afin de retenir les services d’un entrepreneur spécialisé qui effectuera l’entretien, le dépannage, la réparation et le changement de pièces des refroidisseurs de 24 bâtiments du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci est assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, aux mêmes conditions, à la demande du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT que le contrat à exécution sur demande prendra fin à l'arrivée du premier des événements suivants :

- La date d'échéance : au terme d'une année de contrat ferme;
- L'atteinte du montant maximal indiqué dans le bon de commande au moment de son envoi.

CONSIDÉRANT qu'une lettre a été envoyée à *Baulne inc.* afin de connaître son intention et que celui-ci a accepté de renouveler l'entente pour une première année, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

CONSIDÉRANT la volonté du CSSDM de renouveler l'entente pour l'année (2021-2022);

CONSIDÉRANT que le principal requérant pour ce type de services (Service des ressources matérielles) a été consulté et recommande l'exercice de cette première option de renouvellement;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 115 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER l'exercice de la première option de renouvellement du contrat pour l'entretien et la réparation des refroidisseurs, avec *Baulne inc.*, pour un montant global annuel de 173 625,83 \$ plus taxes, pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.

19. Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits de boulangerie – appel d'offres 27-668P – cession de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4710 en date du 9 février 2022
de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres 27-668P pour la fourniture sur demande des produits de boulangerie dans les établissements du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) ainsi qu'aux organismes communautaires partenaires dans le cadre de la mesure alimentaire en milieux défavorisés, un contrat a été attribué à *Weston Foods (canada) inc.*, le 4 mai 2021;

CONSIDÉRANT que le fournisseur *Weston Foods (canada) inc.* a confirmé qu'à compter du 31 janvier 2022, la division canadienne de produit frais commence à exercer ses activités sous la nouvelle dénomination sociale : *Wonder Brands inc.*;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la cession du contrat cité dans ce rapport du fournisseur *Weston Foods (canada) inc.* au fournisseur *Wonder Brands inc.*;
- 2° d'AUTORISER la signature d'un nouveau bon de commande par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements au montant de 104 645,30 \$ plus taxes au nom de *Wonder Brands inc.* pour la fourniture sur demande des produits de boulangerie.

20. Service des ressources matérielles – école Saint-Albert-le-Grand, annexe temporaire – dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre de remplacement du réseau d'eau potable et de drainage pluvial sanitaire (projet : 340 004 010)

Document déposé : Rapport A-33-1844 en date du 20 janvier 2022
de M. Alexandre Poulin concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *LE GROUPE CENTCO inc.* pour le remplacement du réseau d'eau potable et de drainage pluvial-sanitaire de l'école Saint-Albert-le-Grand, annexe temporaire située au 5015, 9^e Avenue, à Montréal;

CONSIDÉRANT les travaux supplémentaires détaillés au présent rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la sous-mesure 50622 - Résorption du déficit d'entretien 2020-2021, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *LE GROUPE CENTCO inc.* la somme estimée, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre du remplacement du réseau d'eau potable et de drainage pluvial-sanitaire de l'école Saint-Albert-le-Grand, annexe temporaire.

21.

Service des ressources matérielles – école Saint-Pierre-Claver – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre de la réfection de la cour d'école et de la réhabilitation des sols (projet : 166 013980)

Document déposé : Rapport A-33-1845 en date du 1^{er} février 2022
de Mme Audrey Siméon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à la firme *DKA Architectes inc.* pour les services professionnels liés à la réfection de la cour de l'école Saint-Pierre-Claver, située au 2110, boul. Saint-Joseph Est, à Montréal;

CONSIDÉRANT que la révision de l'estimation des honoraires professionnels est due aux raisons mentionnées au présent rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50622 - Résorption du déficit d'entretien 2020-2021, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la direction générale et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense sera puisée à même les sommes réservées par le Conseil du trésor en lien avec le passif environnemental assumé par le MEQ;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER les sources de financement proposées dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à la firme *DKA Architectes inc.* la somme estimée incluse dans le présent rapport, associée aux honoraires pour les services professionnels fournis dans le cadre de la réfection de la cour d'école et de la réhabilitation des sols de l'école Saint-Pierre-Claver.

22. Service des ressources matérielles – modifications à la programmation des plans directeurs d'investissement (PDI) 2018-2023, 2019-2024 et 2021-2026

Document déposé : Rapport A-33-1847 en date du 9 février 2022
de Mme Valérie Coutu concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'adoption des plans directeurs d'investissement (PDI) 2019-2024 et 2021-2026;

CONSIDÉRANT l'adoption des modifications à la Programmation des plans directeurs d'investissement 2019-2024 et 2021-2026;

CONSIDÉRANT la nécessité de reporter le financement de projets prévus à l'un ou l'autre des plans directeurs d'investissement susmentionnés en raison de différentes situations;

CONSIDÉRANT que toute modification à un plan directeur d'investissement engendre sa mise à jour;

CONSIDÉRANT les résolutions adoptées par l'administrateur de la tutelle pour le plan directeur d'investissements 2021-2026 stipulant, entre autres, « *d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à actualiser la portée des travaux des projets déjà inscrits dans la programmation 2021-2022 ou à réaliser d'autres projets prioritaires tirés du plan directeur ou liés à une situation d'urgence, et ce, à l'intérieur des sommes consenties* »;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER les modifications proposées pour les plans directeurs d'investissement 2019-2024 et 2021-2026, tel qu'illustré aux tableaux fournis en annexes 1 et 2 du présent rapport.

23. Service des ressources matérielles – école Saint-Louis-de-Gonzague – autorisation de dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre du projet de remplacement des systèmes électriques et de plomberie (projet : 201 009 320)

Document déposé : Rapport A-33-1848 en date du 28 janvier 2022
de Mme Nathalie Bedirian concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *MécanicAction inc.* pour le remplacement des systèmes électriques et de plomberie de l'école Saint-Louis-de-Gonzague, située au 2430, Terrasse Mercure, à Montréal;

CONSIDÉRANT des travaux supplémentaires requis pour la réalisation du présent projet;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la directrice générale et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *MécanicAction inc.* la somme estimée, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre du projet de remplacement des systèmes électriques et de plomberie de l'école Saint-Louis-de-Gonzague.

24. Service des ressources matérielles – école Bedford – dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre du projet d'agrandissement (projet : 091 019 590)

Document déposé : Rapport A-33-1849-A en date du 11 février 2022
de Mme Diane Felx concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Tisseur inc.* pour l'agrandissement de l'école Bedford, située au 3131, rue Goyer, à Montréal;

CONSIDÉRANT des travaux supplémentaires requis pour la réalisation du présent projet;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

CONSIDÉRANT que les allocations consenties dans le cadre de la mesure d'ajout d'espace pour la formation générale (50511) sont insuffisantes, une partie de la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée dans le budget de fonctionnement du CSSDM présenté à l'annexe F, et par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT qu'une demande de financement additionnelle a déjà été effectuée et qu'une mise à jour sera transmise au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ);

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve des approbations requises et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense sera puisée à même les sommes réservées par le Conseil du trésor en lien avec le passif environnemental assumé par le MEQ;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER les sources de financement proposées dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Tisseur inc.* la somme estimée, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre du projet de l'agrandissement de l'école Bedford.

25. Service des ressources matérielles – école Père-Marquette – dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre de la rénovation des blocs sanitaires – phase 1 (projet : 038 076570)

Document déposé : Rapport A-33-1850 en date du 26 janvier 2022
de Mme Karina Pelletier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Ardec construction inc.* pour la rénovation des blocs sanitaires – Phase 1 de l'école Père-Marquette, située au 6030, rue Marquette à Montréal;

CONSIDÉRANT les travaux supplémentaires mentionnés au présent rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2021-2022, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la direction générale et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Ardec construction inc.* la somme estimée, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre de la rénovation des blocs sanitaires – Phase 1 de l'école Père-Marquette.

26. Service des ressources matérielles – école Saint-Luc – dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre du projet d'aménagement d'une cuisine (projet : 325 059 970)

Document déposé : Rapport A-33-1854-A en date du 11 février 2022
de M. Osée Benoit, concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *GROUPE VIG inc.* pour le projet de rénovation de la cuisine et mise aux normes des systèmes CVCA de l'école Saint-Luc, située au 6300, chemin de la Côte-Saint-Luc, à Montréal;

CONSIDÉRANT des travaux supplémentaires requis pour la réalisation du présent projet;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la sous-mesure 50622 - Résorption du déficit d'entretien 2021-2022, qui est prévu dans le rapport Programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la directrice générale et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *GROUPE VIG inc.* la somme estimée, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre du projet de rénovation de la cuisine et mise aux normes des systèmes CVCA de l'école Saint-Luc.

27. Service des ressources matérielles – programmation et plan directeur d'investissement 2021-2026 – demande d'autorisation de lancer des appels offres pour des projets planifiés pour l'année 2022-2023 et financés dans le budget d'investissement

Document déposé : Rapport A-33-1856 en date du 11 février 2022
de Mme Valérie Coutu concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport Programmation et plan directeur d'investissement 2021-2026 adopté par l'administrateur de la tutelle en lieu et place du Conseil d'administration;

CONSIDÉRANT la mise en contexte décrite au présent rapport;

CONSIDÉRANT que la plupart des contrats des projets sélectionnés débiteront à partir du mois de mai 2022 et que par conséquent, les dépenses liées à ceux-ci seront principalement imputées à l'année financière 2022-2023;

CONSIDÉRANT que les règles budgétaires devraient être annoncées par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) d'ici la fin du mois de mai 2022;

CONSIDÉRANT que les dépenses dont fait état le présent rapport seront imputées au budget d'investissement, dans le cadre de la mesure 50620 – Maintien d'actifs immobiliers, tel qu'énoncé dans le rapport Programmation et plan directeur d'investissement 2021-2026 du CSSDM;

CONSIDÉRANT qu'advenant que le financement en maintien d'actifs immobiliers dans les règles et paramètres budgétaires pour les investissements de 2022-2023 à 2024-2025 soit en deçà des montants anticipés, le CSSDM en tiendra compte lors de l'actualisation de la programmation du plan directeur d'investissement 2022-2027

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER le montage financier décrit au présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à initier les processus d'appels d'offres publics pour les 11 projets additionnels, en vue d'amorcer les travaux tels que planifiés à la Programmation et au plan directeur d'investissement 2021-2026.

28. Documents d'information :

- a) A-31-4672-A Service des ressources financières – fourniture sur demande d'appareils électroménagers – appel d'offres 27-704P – annulation de l'appel d'offres
- b) A-31-4714 Service des ressources financières – recherche d'agences ou firmes spécialisées en placement de personnel pour le poste de préposé aux élèves handicapés (PEH) et/ou préposé aux bénéficiaires (PAB) – contrats de gré à gré 15-364D
- c) A-33-1843 Service des ressources matérielles – école Honoré-Mercier transitoire – révision de l'estimation du coût des travaux à exécution sur demande dans le cadre maintien d'actifs (projet : 347 055420)
- d) A-33-1846 Service des ressources matérielles – école Transitoire, Le 4835 avenue Christophe-Colomb – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre de la réhabilitation majeure du bâtiment (projet : 059 L02 040)

29. Décisions prises hors rencontre

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

CONSIDÉRANT que certains rapports soumis à la directrice générale par intérim pour décisions ont été inscrits après la rencontre décisionnelle du 1^{er} février 2022;

CONSIDÉRANT que la directrice générale par intérim a autorisé ce rapport depuis cette date, étant donné son importance;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° de RECEVOIR le rapport de décision suivante prise par la directrice générale par intérim, en application de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* :
- a) Bureau des directions d'unité – documentation complémentaire à l'entente de formation de la main-d'œuvre avec la Société en commandite Airbus Canada - 2021-2024 – autorisation de signature

Document déposé : Rapport DG-02-513 en date du 4 février 2022
de Mme Nawal Bouchareb concernant le sujet en référence

- 1° d'AUTORISER la signature des documents complémentaires à l'entente initiale joints en annexe au rapport;
- 2° de DEMANDER au directeur de l'unité 1 de signer les documents complémentaires joints au présent rapport.

30. Divers

À ce point, il n'y a aucune question, ni aucun commentaire.

La rencontre se termine à 16 h 35.

Secrétariat général – 18 mars 2022